



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 13616

Texte de la question

M. Noël Mamère attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation du service public d'éducation en Seine-Saint-Denis. Les députés verts ont reçu le 2 avril dernier les représentants du collectif d'animation de l'assemblée générale des établissements en grève de ce département. Le constat qu'ils dressent de la situation à tous niveaux et plus particulièrement dans l'enseignement secondaire est plus qu'alarmant. Le rapport Fortier établi à sa demande corrobore d'ailleurs cette analyse. Ils rejoignent leurs propos lorsqu'ils déclarent que l'échec scolaire entraîne le chômage et la misère, contribuant ainsi à faire prospérer le Front National. Les jeunes de Seine-Saint-Denis, nés avec les mêmes aptitudes que ceux du reste de la France ont moins de chance d'arriver sans retard en 6e, de passer en seconde, d'avoir le bac ou de réussir des études universitaires. Il faut donc répondre aux immenses besoins pour combler le déficit du département et éradiquer l'injustice scolaire dont il est victime. Un collectif budgétaire est seul capable de favoriser notamment la création de tous les postes statutaires de personnel qualifié, la baisse significative des effectifs et des dédoublements, l'amélioration du statut de zone d'éducation prioritaire, l'arrêt du recours à des emplois précaires, le temps pour la concertation et le suivi des élèves. La République, parce qu'elle reconnaît les mêmes droits à chacun, doit garantir les mêmes chances à tous ses enfants. Il y a urgence. La grève des enseignants, des parents et des élèves de Seine-Saint-Denis est une mobilisation citoyenne contre la dislocation du lien social et la rupture du pacte républicain, qui dépasse les limites de ce seul département. Seule une action résolue permettra de mettre un terme à l'inacceptable fracture scolaire. Il lui demande donc de prendre en compte les justes revendications des grévistes de Seine-Saint-Denis et d'y répondre favorablement.

Texte de la réponse

L'attention du ministre a été appelée sur la situation du service public de l'éducation en Seine-Saint-Denis. L'intervenant déplore une situation qu'il juge alarmante et demande que les revendications des grévistes soient prises en compte. Certes, la situation de la Seine-Saint-Denis est marquée par les difficultés en matière d'éducation. C'est pour cette raison que le ministre a proposé un plan d'urgence qui serait suivi d'une approche pluriannuelle. Il a été décidé de mettre effectivement 3 000 emplois nouveaux au cours des trois rentrées prochaines dans ce département. Ces moyens seront discutés puis répartis dans la Seine-Saint-Denis avec l'ensemble des partenaires. C'est dans ce cadre que des mesures sont prises actuellement, établissement par établissement, par les autorités académiques en concertation avec les parties intéressées. Bien entendu, les décisions seront proposées aux instances consultatives et un comité de suivi permanent, associant les élus, permettra de rendre ces décisions transparentes.

Données clés

Auteur : [M. Noël Mamère](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13616

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2314

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3765